

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2025
ASSOCIATION VOILE HANDI VALIDE MIDI PYRENEES
SAMEDI 17 JANVIER 2026

Un premier constat : l'activité du club pour l'année 2025 peut être qualifiée de normale ;

Aucun achat de gros matériel n'a été effectué en 2025 conformément à l'orientation annoncée en début d'année, compensée par une plus grosse activité d'entretien, de maintenance du matériel existant.

Aux niveaux des activités principales, les recettes ont été soutenues par le maintien des accueils de groupe d'handicapés qui est la spécificité régionale de notre club, mais également par l'organisation des régates mensuelles et bien sûr par notre dernière régate hivernale AVEM ACABAT ;

Les dépenses sont restées stables avec le soutien aux frais de participation à deux championnats de France : catégorie bateau HANSA à double équipage à CAZAUX, catégorie bateau MINI J à VICHY, notre grande régate annuelle AVEM ACABAT, ainsi que les compétitions catégorie LASER et catégorie OPTIMIST pour les jeunes membres

Tous les documents comptables, établis par Laurent BARTHAS notre expert-comptable bénévole, seront à votre disposition ; nous allons juste relater les chiffres clés en termes de trésorerie directement liés aux activités développées par le club

LES PRINCIPALES RECETTES GENEREES PAR LE CLUB EN 2025

Cotisations des adhérents et licenciés : 3.686 euros (3651 en 2024) coût de la licence inclus ;

Accueil de cinq groupes de personnes handicapées : 1.120 euros (1.170 euros en 2024)
savoir :

- APH ASSOCIATION DES PARALYSES DE France DE HAUTE GARONNE forfait découverte : 320 euros,
Centre de rééducation de VERDAICH : 450 euros,
Mas Marquiol et l'Oustalet : 200 euros
ASSOCIATION CARPE DIEM : 150 euros

Animation collective avec le Département : participation au VILLAGE DU SPORT : 200 euros

Divers : 80 euros

Subventions : 4000 euros

Comité départemental Voile C.D.V : 300 euros
Subvention de la Région JEUNESSE ET SPORT : 2000 euros

- Subvention de la Banque Populaire Occitane : 600 euros
Subvention du Département - Conseil Général : 1.100 euros pour soutien aux régates organisées dont notamment la régate Avem Acabat

Je tiens à vous faire remarquer que les subventions sont exclusivement liées à l'organisation d'activités sportives ouvertes aux membres du club mais également au grand public tel que régates, des animations initiées par le club, baptêmes de voile, Village du Sport...

De ce fait, tant que le club restera dynamique, les collectivités locales, régionales ou nationales ainsi que nos partenaires financiers et autres sponsors continueront à nous soutenir.

Participations des coureurs aux régates et stages : 1.063 euros

Produits cession éléments d'actifs : (une remorque) : 350 euros

Produits financiers Livret A :6,62 euros

LES PRINCIPALES DEPENSES en 2025 :

Assurances Responsabilité Civile du club MAIF : 534,02 euros

Etant précisé que nous avons eu une casse sur le matériel HANDI MOVE pour un coût de réparation de 1150 euros, dont l'Assurance a pris 1.000 euros à sa charge

Cotisations instances et associations :710 euros

Association ASPRO MINI J pour 200 euros, Ligue de Voile Occitanie pour 200 euros, Fédération Française de Voile pour 310 euros)

Achat de petits équipements, Entretien du matériel, matériel de bricolage : 1046 euros

Ce poste a augmenté du fait de la plus grande implication de certains membres du club dans l'entretien, la maintenance, la réparation du petit matériel et des bateaux ;

Achat de matériel : 545 euros

Pagaies, imprimante laser, verrous de porte

Achats de matériel de navigation : 300 euros

Ceci correspond à l'acompte versé pour l'achat d'un jeu de voile de bateau MINI J en prévision du futur Championnat de France à LERAN (ARIEGE)

Achats de fournitures alimentaires :1.171 euros

Ce poste inclut principalement tous les achats pour l'accueil des cinq groupes d'handicapés, et également pour les coureurs de la régate AVEM ACABAT et frais de réception divers.

Réparation de matériel : 661 euros

405 euros pour la réparation d'une remorque, 151 euros pour la réparation de deux roues de remorque, 105 euros pour la réparation de deux voiles déchirées.

Frais de déplacements kilométriques remboursés : 1172 euros

Ce poste comprend :

- Participation au championnat de France HANSA (deux équipages) qui s'est déroulé à CAZAUX : 300 euros,
- Participation au championnat de France MINI J (deux équipages) qui s'est déroulé à VICHY pour 210 euros,
- Frais de déplacements pour les compétitions OPTIMIST : 300 euros,
- Frais de déplacement pour l'arbitre de la régate AVEM ACABAT (2024): 291 euros
- Logement à l'hôtel pour l'arbitre de la régate AVEM ACABAT (2025) : 71 euros

Afin de vous permettre de déterminer à l'avance vos frais de déplacement lors des championnats de France, et le montant de la prise en charge par le club, un protocole général va être soumis à votre vote.

Fournitures de bureau : 39 euros

Services bancaires : 250 euros

Restitution à la FFV vente de licences aux adhérents : 2.404 euros

Frais de communication site internet : 72 euros

COMPTES BANCAIRES

En ce qui concerne les soldes des comptes bancaires, les relevés bancaires faisaient apparaître un montant de 6.813,34 euros au 1^{er} janvier 2025 et un solde au 31 décembre 2025 de 8.062,99 euros se ventilant ainsi :

- BANQUE POPULAIRE compte courant : 4194,46 euros
- BANQUE POPULAIRE compte sur livret : 306,62 euros
- CAISSE D'EPARGNE : 1.291,16 euros
- CREDIT AGRICOLE : 2.270,75 euros
-

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport financier est établi à partir du travail de notre ami Laurent BARTHAS, membre du club et expert-comptable. Qu'il en soit à nouveau remercié.

Pour l'année 2025, l'exercice est plus qu'équilibré, puisque les dépenses sont inférieures aux recettes, liées à une absence d'achat de gros matériel et de bateaux.

Gestion prudente également en prévision de l'année 2026 qui verra de nombreux déplacements dont un championnat d'EUROPE à BARCELONE et une participation accrue au Championnat de France qui auront lieu en ARIEGE et l'achat déjà initié de plusieurs jeux de voiles neufs.

Nous remercions les soutiens très actifs de nos partenaires et sponsors savoir ;

-la Caisse d'Epargne

La Banque Populaire Occitane

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

La Région Occitanie

Le Conseil Départemental du Tarn

La Ligue de Voile Occitanie

Le Comité Départemental Handisport du Tarn

Le Comité Régional Handisport Occitanie

La Communauté de Communes Sor et Agout qui met à notre disposition toutes nos installations techniques

La conserverie LE REVELOIS

Les Laboratoires PIERRE FABRE

La RAGT

Pour l'année 2026, nous vous suggérons de modifier légèrement le coût de l'adhésion en vous proposant une adhésion au club pour la somme de 73 euros à majorer du coût de la licence obligatoire de la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE pour 72 euros, soit un total de 145 euros.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir voter l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos au 31 décembre 2025 et de donner quitus au trésorier.

Le trésorier

Patrick ESPEL